

Evaluation de la campagne d'inscription des enfants en âge d'aller à l'école primaire dans la sous-division provinciale de l'EPSP Bulungu IV

**MANGALA ONTU BAR'EKWENG NKONG'ESSEM &
NWKWAYAYA MAKOYO Pacôme**

(Reçu le 12 juin 2020, validé le 28 juillet 2020)
(Received june 12th 2020, validated July 28th 2020)

Résumé :

Selon la constitution de la République démocratique du Congo, l'enseignement primaire est obligatoire puis gratuit. C'est pourquoi le gouvernement congolais prend très au sérieux l'inscription des élèves à l'école pour qu'ils tirent le meilleur profit de leur scolarité et bénéficient gratuitement de l'éducation de base. Après avoir consenti des efforts terribles d'inscription des enfants à l'école, le gouvernement constate, malheureusement, que chaque année scolaire un grand nombre d'enfants en âge scolaire restent encore à la maison et a décidé d'inscrire et de maintenir à l'école au moins 2000 000 d'enfants âgés de 6 à 7 ans, lors du lancement de la campagne d'inscription des enfants en âge d'aller à l'école à Kinshasa, le 21/08/2018.

Après le lancement de cette campagne, la Sous-Division Provinciale de l'Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel de Bulungu 4 s'était fixé l'objectif d'inscrire et de maintenir à l'école tous les enfants en âge scolaire du primaire en son sein. Nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle la Sous-Division Provinciale de l'EPSP¹ de Bulungu 4 inscrirait tous les enfants en âge d'aller à l'école qu'elle regorge pour l'année scolaire 2018-2019 afin de vérifier l'objectif fixé ci-dessus. Le résultat obtenu montre que la Sous-Division Provinciale de l'EPSP de Bulungu 4 n'a pas inscrit tous les élèves en âge d'aller à l'école qu'elle rassemble. Néanmoins, elle a réussi à inscrire le maximum d'enfants, soit 73,9%, elle a encore 26,1% d'enfants en dehors de l'école.

Mots clés : Education, Campagne, enfants en âge scolaire

¹ Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel.

Abstract

According to the constitution of the Democratic Republic of the Congo, primary education is compulsory and then free. That's why the Congolese government takes school enrollment very seriously so that they get the most out of their education and get free basic education. But after having made terrible efforts to enroll children in school, the government notes, unfortunately that each school year a large number of children of school age still stayed at home, decided to enroll and maintain school at least 2,000,000 children aged 6 to 7, when the campaign to enroll children of school age was launched in Kinshasa on 08/21/2018.

After the launch of this campaign, the Provincial Sub-Division of Primary Secondary and Vocational Education Bulungu 4 set itself the objective of enrolling and keeping in school all children of primary school age within it . We formulated the hypothesis according to which the Provincial Sub-Division of the EPSP Bulungu 4 would enroll all the children of school age that it abounds for the school year 2018-2019 in order to verify the objective fixed above. The result obtained shows that the Provincial Sub-Division of EPSP Bulungu 4 has not enrolled all the pupils of school age that it brings together. However, she managed to enroll the maximum number of children, 73.9%, and she still has 26.1% children out of school.

Keywords : Education, Campaign, school-age children.

I. Introduction

Au début du 20 siècle, les traités visant à protéger les enfants contre l'exploitation et les travaux dangereux n'étaient pas clairs et ne stipulaient pas explicitement des droits distincts de ceux des adultes pour les enfants.

Pour aider à orienter tous ceux qui, dans le monde ont en charge le sort de l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Unicef, avait organisé une conférence internationale à Bellagio, du 1^{er} au 7 avril 1964. Les ministres chargés de la planification, des économistes, les experts, les déléguées représentant les organismes de l'ONU compétents pour les affaires intéressant l'enfance et la jeunesse ont participé à cette conférence qui a déterminé les principaux besoins de l'enfance dont les planificateurs devraient tenir compte et insérer dans leurs prévisions les programmes destinés à les satisfaire. En bref, intégrer l'enfance dans tous les projets, dans tous les plans, pour tous les secteurs d'activités.

En 1964, la conférence de Bellagio a établi la nécessité de donner une place très importante aux besoins de l'enfant dans les plans établis par les pays en développement. Elle a recommandé l'établissement dans tous ces pays d'une politique nationale de l'enfance et de la jeunesse, non seulement en ce qui concerne les domaines habituels comme la santé et l'éducation, mais aussi en ce qui concerne les domaines plus larges, tels que la prise de conscience des valeurs démocratiques et morales ainsi que des liens qui existent naturellement entre tous les enfants du monde (Unicef, 1964).

L'ONU déclarait 1979 Année internationale de l'enfant, suivie en 1985 de la première Année internationale de la jeunesse. Ces initiatives ont renforcé les efforts mondiaux de promotion et de protection des intérêts des enfants et des jeunes. Dans le même temps, les défenseurs des enfants s'activaient à élaborer un traité global pour les droits de l'enfant ayant un effet contraignant sur tous les Etats parties. La convention relative aux droits de l'enfant dont la rédaction a demandé dix ans, a été finalement adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 20 novembre 1989. Cette convention qui consacre la gratuité et l'obligation de l'enseignement primaire a été ratifiée par toutes les nations au monde sauf deux.

En 1999, près d'un milliard d'habitants de la planète, dont deux tiers de femmes ne savaient ni lire ni même écrire leur nom et encore moins remplir un simple formulaire ou se servir d'un ordinateur. Ce sont les « analphabètes fonctionnels » dont le nombre va aujourd'hui croissant (Unicef, 1999). Les conséquences de l'analphabétisme sont profondes, au point qu'elles peuvent mettre la vie en danger. Elles s'enracinent dans le refus d'un droit humain fondamental : le droit à l'éducation, proclamé il y a plus d'un demi-siècle dans la déclaration universelle des droits de l'homme acceptée par tous les pays et à nouveau en 1989 dans la convention relative aux droits de l'enfant, le traité des droits de l'homme ratifié par le plus grand nombre de pays.

Ce droit a été un thème de débat dans de nombreuses réunions internationales au cours des 70 dernières années et dans les principaux sommets et conférences des Nations Unies ces vingt dernières années. C'est le droit à l'éducation qui anime un mouvement révolutionnaire se déroulant dans le monde entier. Cette révolution s'appuie sur deux éléments : l'accès à un enseignement de qualité et une approche fondée sur les droits de l'enfant et des écoles individuelles aussi bien que des systèmes nationaux d'éducation mettent ces normes en pratique.

Une révolution de l'éducation est absolument essentielle. On estime qu'à l'aube du troisième millénaire, 855 millions de personnes près du sixième de l'humanité seront fonctionnellement analphabètes, qu'il y a dans les pays en développement plus de 130 millions d'enfants, dont 73 millions de filles qui grandissent en marge de l'éducation de base. Des millions d'autres enfants se morfondent dans des écoles médiocres où ils n'apprennent presque rien (Unicef, 2000).

En 2000, réunis au Forum mondial sur l'éducation à Dakar au Sénégal, 164 gouvernements ont adopté le cadre d'action de Dakar pour l'Education pour tous : tenir nos engagements collectifs, un ambitieux ordre du jour qui visait à atteindre six vastes objectifs pour l'éducation d'ici à 2015. Depuis ce forum, le nombre d'enfants et d'adolescents non scolarisés a chuté de près de la moitié depuis 2000. Près de 34 millions d'enfants supplémentaires ont pu accéder à l'école grâce à l'accélération des progrès depuis Dakar. Il faut noter que lors de l'adoption de ce cadre de Dakar, on comptait environ 106 millions d'enfants non scolarisés selon l'Unesco.

Environs 121 millions d'enfants, des filles pour la plupart ne vont pas à l'école et sont privés de leur droit à l'éducation, un droit que leurs gouvernements se sont pourtant engagés à défendre dans le cadre de la convention relative aux droits de l'enfant (Unicef, 2005).

Selon l'Unicef, en 2008, il y avait 67 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui n'étaient toujours pas scolarisés, dont 53 pourcent étaient des filles. Même lorsque l'inscription est gratuite, les dépenses annexes comme uniformes, fournitures scolaires ou frais d'exams, par exemple empêchent souvent les enfants pauvres d'aller à l'école. Le nombre d'enfants non scolarisés en se référant exclusivement aux enfants en âge d'aller à l'école primaire est actuellement 69 millions (Unicef, 2011).

Les progrès vers la scolarisation universelle ont ralenti, si les tendances actuelles se poursuivent, les enfants non scolarisés pourraient être plus nombreux en 2015 qu'aujourd'hui. De nombreux enfants abandonnent l'école avant d'avoir achevé un cycle complet d'enseignement primaire. Pour la seule Afrique subsaharienne, 10 millions d'enfants abandonnent chaque année l'école primaire (Unesco, 2011).

En 2015, l'Unesco rapportait que malgré tous progrès réalisés au bout de quinze années de suivi, le bilan est décevant. Partout dans le monde, il reste encore 58 millions d'enfants non scolarisés et près de 100 millions d'enfants qui n'achèvent pas le cycle primaire. On constate que l'objectif 2 de l'éducation pour tous portant sur l'enseignement primaire universel n'a pas été atteint. Ce deuxième objectif nous intéresse parce qu'il est le plus important dans la mesure où il visait l'accès à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité pour tous les enfants notamment les filles, les enfants en difficultés et ceux appartenant à des minorités ethniques (Unesco, 2015). La situation est alarmante dans certains pays africains.

L'ignorance et l'analphabétisme sont deux autres fléaux qui menacent les jeunes et les enfants qui constituent la majorité de la population en Afrique et on doit éradiquer cela parce que l'avenir de ce continent dépend de l'éducation.

Au Burkina Faso par exemple, 1135 écoles ont été fermées à cause du « terrorisme ». Selon les chiffres révélés par le Ministre de l'Education Nationale, ces fermetures d'écoles concernent 154.233 élèves qui n'iront plus à l'école et 5032 enseignants qui ne seront plus payés à la date du 15 février 2019. Il sied de rappeler que les menaces contre le système éducatif ont commencé en 2016, mais se sont aggravées depuis 2018. Entretemps, depuis le 21 février 2019, le Burkina Faso étudie la validation d'une importante stratégie devant permettre de scolariser les élèves privés d'enseignements par la menace terroriste (Obotela Rashidi, 2019).

A Madagascar, le programme mondial pour l'alimentation est incapable de nourrir les enfants à l'école. Il a besoin de 4 millions de dollars américains pour nourrir ces enfants. Conséquence, il y a la déscolarisation, la déperdition scolaire parce que, les parents n'envoient plus leurs enfants à l'école et les occupent autrement. On sait que l'alimentation scolaire est un facteur de développement dans ce pays.

Au Soudan du sud, moins de la moitié des garçons en âge de fréquenter l'école primaire étaient scolarisés en 2015 et environ un tiers des filles seulement allaient à l'école. On observe des niveaux tout aussi bas de scolarisation dans le primaire en RDC et au Libéria. Au cours de l'année scolaire 2007-2008, la cellule technique pour les statistiques de l'éducation de la République démocratique du Congo a fait état de 9.973.365 élèves inscrits pour l'ensemble du pays.

Le rapport de l'Unicef-RDC de 2012 sur l'étude des enfants et adolescents en dehors de l'école, EADE², montre que la population des 5 à 17 ans en dehors de l'école est estimée à 28,9%, soit 7.375.876 enfants et adolescents en termes absolus. Parmi ces enfants en dehors de l'école, les filles représentent plus de la moitié, soit 52,7%. Il va sans dire que, c'est chez les filles que l'ampleur du phénomène des EADE est la plus forte.

² Etude des enfants et adolescents en dehors de l'école

Lorsqu'on considère les chiffres par tranche d'âge, il y a lieu de relever que, c'est la période de l'obligation scolaire qui est la plus touchée. Elle représente 47,6% des EADE, viennent ensuite les 14-17 ans avec 21,2%, suivis des 12-13 ans avec 13,1% (Unicef-RDC, 2012).

Au sujet de la proportion inquiétante des filles en dehors de l'école, nous savons qu'il est difficile de vivre dans un monde équitable. Toutefois, les sociétés doivent encore s'efforcer de modifier tout ce qui apporte la discrimination, la marginalisation et l'exclusion dans l'éducation des filles. En RDC, comme dans beaucoup d'autres pays, les filles sont souvent désavouées. Il leur arrive d'être laissées, sans soins, sans être prises en charge. Ce qui est encore plus nuisible, leurs propres parents ne leur reconnaissent pas le droit d'apprendre et de se développer. On leur refuse, par rapport aux garçons la possibilité d'acquérir les compétences dont elles auront besoin pour travailler et devenir des adultes indépendants.

Malgré la baisse qu'a connue la situation des EADE à partir de 2007 selon les statistiques officielles en RDC, les études récentes ont montré que beaucoup d'enfants âgés de 6 à 7 ans sont toujours en dehors de l'école. Par exemple, la cellule technique pour les statistiques de l'éducation signale encore que pour l'année scolaire 2013-2014, la RDC a inscrit au total 3.399.789 élèves en première année primaire, soit une baisse de 6.573.567 élèves par rapport à 2007-2008. Ces élèves se trouvent en dehors de l'école.

En RDC, les filles ont moins de chances d'aller à l'école par rapport aux garçons : moins d'une fille sur deux va à l'école (le taux net de scolarisation est de 48% pour les filles contre 54,8% pour les garçons) ; sur 100 filles âgées de 6 ans, 16 seulement sont inscrites en première année du primaire, sur 100 filles inscrites en première année primaire, moins de 25 arrivent en 5^{ème} année sans redoubler ; l'analphabétisation affecte plus les femmes que les hommes (44% contre 19%) (Unicef, 2005).

Quant à l'entrée au primaire, le document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté de la R.D.C, 2011-2015 rapporte que les enfants ayant l'âge légal ne représentent que 50% des admis, ce qui laisse l'autre moitié en dehors du système. Pour un taux de participation global de 90,8%, seulement 56,7% des enfants achèvent le cycle primaire, les filles représentent 46,3% des effectifs scolaires. Un nombre important d'enfants de 5 à 17 ans (7,6 millions selon les estimations disponibles) dont une forte proposition de filles et d'enfants issus de milieux défavorisés, restent exclus du système éducatif.

En R.D.C, il existe 35 905 enfants qui sont dans le besoin ayant accès à une éducation de qualité. (Fonds Humanitaire R.D.C, 2016). Faisant le constat de ce phénomène malheureux, pour l'année scolaire 2018-2019, le gouvernement congolais, après avoir constaté que chaque année scolaire, un grand nombre d'enfants en âge scolaire restaient encore à la maison, a décidé d'inscrire et de maintenir à l'école au moins 2.000.000 d'enfants âgés de 6 à 7 ans, lors du lancement de la campagne d'inscription des enfants en âge d'aller à l'école à Kinshasa, le 21 août 2018 et de payer à la fin du mois d'octobre les salaires de 7500 enseignants sur 145.000 enseignants non payés que compte notre pays.

Il sied de rappeler que la campagne nationale d'inscription des enfants organisée par le gouvernement Congolais à travers le ministère de l'enseignement primaire secondaire et professionnel, s'inscrit dans le cadre des engagements pris lors du sommet mondial pour les enfants et la session spéciale sur l'enfance tenue à New York, aux Etats-Unis, en 1990 et en 2002. Au cours de ces deux rencontres, la R.D.C s'était engagée à respecter les droits des enfants à la survie, à l'éducation, à la protection et à la participation.

Cette campagne s'inscrit aussi dans le cadre des engagements pris par la R.D.C pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement, parmi lesquels l'enseignement primaire universel et la promotion de la parité fille et garçon dans l'éducation qui constituent aussi les moyens de lutte contre la pauvreté et de promouvoir les droits de l'homme.

Après le lancement de cette campagne, la Sous-Division Provinciale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel de Bulungu 4 s'était fixé l'objectif d'inscrire et de maintenir à l'école tous les enfants en âge scolaire du primaire en son sein. Tout cela soulève une question : est-ce que la Sous-Division Provinciale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel de Bulungu 4 parviendra-t-elle, pour l'année scolaire 2018-2019 à inscrire et à maintenir à l'école tous les enfants en âge d'aller à l'école quelle regorge? Telle est la principale préoccupation à laquelle les lignes qui vont suivre tenteront de donner réponses aux lecteurs de notre étude.

Pour cela, nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle, la Sous-Division Provinciale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel de Bulungu 4 inscrirait tous les enfants en âge d'aller à l'école qu'elle rassemble pour l'année scolaire 2018-2019.

L'objectif de cette étude est de procéder au suivi des progrès de l'objectif 2 de l'Education pour tous qui porte sur l'enseignement primaire universel obligatoire et gratuit. Elle veut fournir ici, une évaluation complète de l'objectif susmentionné pour l'année scolaire 2018-2019 dans la Sous-Division Provinciale de l'EPSP de Bulungu 4. Son intérêt est de permettre à la Sous-Division Provinciale de l'EPSP de Bulungu 4 de se rendre compte de l'effectivité des enfants en âge scolaire à l'école, de continuer à mobiliser les parents d'élèves afin que les enfants en âge d'aller à l'école y soient inscrits et maintenus. En outre, cette étude aide les autorités locales de l'EPSP Bulungu 4 à sensibiliser toute la communauté sur l'importance et les avantages de l'éducation de tous les enfants filles et garçons en âge d'aller à l'école.

II. Méthodologie du travail

Cette partie décrit le cadre du travail, la population et l'échantillon d'étude ainsi que les techniques de récoltes des données. Notre population d'étude est finie. Sa taille est de 6075 élèves, soit 3057 filles et 3018 garçons tirée du service de l'Etat civil du secteur Dwe. Bref, elle est constituée de la population scolarisable, c'est-à-dire tous les enfants de 6 à 7 ans à inscrire à l'école primaire du secteur Dwe.

Il convient de noter que selon l'article 3 de l'Arrêté Ministériel N°MINEPSP/CABMIN/0610/2011 du 04 juillet 2011 portant scission de la Sous-Division Provinciale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel de Bulungu 2 dans la Province Educationnelle de Bandundu 2, Province du Kwilu, la Sous-Division Provinciale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel de Bulungu 4 a son siège à Dwe. Elle couvre les écoles maternelles, primaires et secondaires du secteur Dwe.

2.1. Technique de récolte des données

Pour récolter les données utiles à notre sujet, nous avons recouru essentiellement à la méthode d'enquête par la technique documentaire. Selon Lafon (1989), la technique documentaire consiste à consulter et à dépouiller les documents écrits ou reproduits susceptibles de servir à l'enseignement, à la recherche scientifique.

Cette technique documentaire nous a permis de consulter les documents ou les archives officielles de la Sous-Division Provinciale comme les statistiques, les rapports annuels et trimestriels, les palmarès, les listes des élèves par classe, les répertoires des écoles afin de se renseigner sur le nombre des élèves garçons et filles inscrits en première année primaire ayant 6 à 7 ans durant l'année scolaire 2018-2019. Nous avions aussi consulté les rapports annuels du secteur Dwe pour prélever les nombres d'enfants âgés de 6 à 7 ans à inscrire à l'école primaire et comparer ces effectifs à l'objectif fixé par la Sous-Division Provinciale de l'EPSP de Bulungu 4.

2.2. Dépouillement

Considérant les techniques de récolte des données utilisées, nous avons fait appel à l'analyse de contenu pour dépouiller les données. Selon Kapuku Mudipanu (2007), l'analyse de contenu est une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifesté de la communication. Il s'agit d'une méthode de recherche qu'utilise un ensemble de procédures pour valider les inférences faites à partir d'un texte. Ces inférences portent sur l'émetteur du message, le message lui-même et son audience.

L'analyse de contenu nous a permis de traiter les données en prenant pour unité d'analyse les informations contenues dans les documents et archives officiels de la Sous-Division et du secteur Dwe. Pour mieux interpréter les informations obtenues des documents des services de la Sous-Division et du secteur Dwe, nous avons utilisé la technique de pourcentage. Le calcul de pourcentage nous a permis de trouver le pourcentage des enfants inscrits à l'école et de ceux qui sont en dehors de l'école.

2.3. Technique de traitement des données

Pour traiter les données, nous avons utilisé le calcul des pourcentages dont la formule est : % : $\frac{f}{N} \times 100$. « f étant ici la population scolarisée et N la population scolarisable » A partir de ce calcul, nous avions pu dégager le pourcentage des enfants qui sont à l'école et de ceux qui sont en dehors de l'école.

III. Résultats

3.1. Présentation des résultats

Tableau n°1 : Filles et garçons âgés de 6 à 7 ans à inscrire à l'école primaire 2018-2019 dans la Sous-Division provinciale de Bulungu 4, Secteur Dwe

Effectif Genres	F	%
Filles	3.057	50,3
Garçons	3.018	49,7
Total	6.075	100

Ce tableau n° 1 présente les filles et les garçons âgés de 6 à 7 ans à inscrire à l'école primaire dans la Sous-Division Provinciale de l'EPSP Bulungu 4, secteur Dwe. C'est la population scolarisable c'est-à-dire les filles et les garçons qui ont atteint l'âge d'entrer à l'école primaire pour l'année scolaire 2018-2019. Il nous renseigne que la Sous-Division Provinciale a au total 6075 enfants dont 3057 filles, soit 50,3% et 3018 garçons, soit 49,7%. Le nombre des filles dépasse légèrement celui des garçons.

Dans le monde entier, il existe 58 millions d'enfants qui ne sont toujours pas scolarisés, 25 millions d'entre eux n'iront jamais à l'école, 34 millions quittent l'école prématurément chaque année. Le pourcentage de ceux qui atteignent la dernière classe de l'enseignement n'a pas progressé puis 36% des enfants non scolarisés se trouvent dans une zone touchée par un conflit (Unesco, 2015).

Les efforts doivent être menés sur le plan législatif et politique pour permettre à de nombreux enfants issus des groupes défavorisés d'accéder à l'école primaire parce qu'elle assure le bien-être des enfants, contribue à la paix et améliore la vie des communautés. Le nombre de jeunes n'a jamais été aussi élevé dans l'histoire de l'humanité. On estime que 125 millions d'enfants sont âgés de 10 ans. On compte parmi eux, un peu plus de 60 millions de filles et 65 millions de garçons. Aujourd'hui, plus de 60 millions de filles âgées de dix ans sont sur le point de s'engager sur le chemin qui les mènera de l'adolescence à l'âge adulte. Une fois devenues adultes, seront-elles en bonne santé ? Auront-elles reçu une éducation de qualité qui les prépare à entrer dans la vie active et à trouver un emploi décent, ou à lancer leur propre activité ? Auront-elles le pouvoir de décider par elles-mêmes et de tracer leur propre voie vers l'avenir.

En 2016, le Fonds des Nations-Unies pour la population avait dénombré environ 9,5 millions des filles âgées de 10 à 19 ans. A l'instar des adolescentes d'autres pays en développement, elles font face à des nombreux défis notamment les mariages et les grossesses précoces, les abandons scolaires, les violences basées sur les genres. Ces défis se multiplient lorsque la jeune fille vit en milieu rural ou dans une famille pauvre. Les résultats de l'enquête démographique et de santé de 2014 indiquent que parmi les filles âgées de 15 à 19 ans, 24% vivent en union et que 27%, c'est-à-dire une adolescente sur quatre, ont commencé leur vie féconde avec la contrainte d'abandonner l'école. La même enquête révèle que 43,7% des jeunes filles de 12 à 24 ans travaillent alors qu'elles devaient être à l'école.

Le gouvernement congolais à travers le Ministère de la Femme, Famille et Enfant, a lancé, le 15 Mai 2015 une campagne de lutte contre les mariages précoces sur toute l'étendue du territoire national pour une durée de deux ans. Un plan triennal de lutte contre les mariages précoces a été élaboré.

Tableau n°2 : Filles et garçons âgés de 6 à 7 ans inscrits à l'école primaire 2018-2019 dans la Sous-Division Provinciale de Bulungu 4, Secteur Dwe

Effectif Genres	F	%
Filles	1.507	33,5
Garçons	2.985	66,5
Total	4.492	100

Ce tableau n° 2 présente les filles et les garçons âgés de 6 à 7 ans réellement inscrits à l'école primaire dans la Sous-Division Provinciale de l'EPSP de Bulungu 4 au secteur Dwe. Il ressort que cette Sous-Division a inscrit au total 4492 élèves, soit 73,94% de la population scolarisable dont 1507 filles, soit 33,5% et 2985 garçons, soit 66,5%.

On peut constater que le nombre de garçons inscrits à l'école est largement supérieur à celui des filles. C'est dire que par rapport aux filles, les garçons sont plus nombreux dans les salles des classes. Dans les villages, il y a plus de filles qui n'étudient pas par rapport aux garçons.

En ce qui concerne l'éducation, le rapport national sur le développement humain de la R.D.C de 2014 rapportait que de manière générale, le pays avait fait des progrès dans la scolarisation des filles dans le primaire. Mais ces progrès sont très faibles, passant à peine de 0,86 à 0,87 de rapport fille-garçon. On est encore loin de la parité. Cependant, il faut saluer les efforts dans certaines provinces ainsi que dans la ville province de Kinshasa qui ont atteint cette parité. Il y a cinq provinces qui ont atteint ou dépassé les 90 % de rapport fille garçon, tandis que les autres traînent le pas dans cette direction.

Comme l'indique l'Unesco (2015), bien que l'éducation soit un droit commun à tous les individus, les taux de scolarisation des filles ne sont pas les mêmes que ceux des garçons à travers le monde. Les filles sont plus susceptibles que les garçons de ne jamais aller à l'école.

Les disparités entre filles et garçons en terme de scolarisation dans le primaire n'ont pas été totalement éliminées, bien qu'elles aient été considérablement réduites depuis 1999. Le nombre des filles scolarisées est inférieur aux garçons scolarisés. Dans les pays comptant de fortes populations d'enfants en âge de fréquenter le primaire qui n'ont jamais été à l'école les filles continuent d'avoir moins de chances que les garçons d'être scolarisés, surtout parmi les enfants les plus pauvres dont les disparités entre les sexes en termes d'achèvement du cycle primaire demeurent bien plus importantes. Près de 43% des enfants non scolarisés dans le monde n'iront jamais à l'école ; 48% des filles risquent de ne jamais être scolarisées, contre 37% des garçons. (Unesco 2015).

Notre souhait est d'obtenir la parité des sexes qui signifie que les taux d'inscription sont similaires chez les filles et les garçons afin de garantir l'égalité des sexes qui signifie à son tour que les filles et les garçons bénéficient du même accès aux vivres, aux soins de santé et à l'éducation puis des mêmes perspectives d'avenir.

Une fille dont le droit d'aller à l'école n'est pas respecté, n'est pas seulement privée des connaissances qu'elle aurait pu acquérir en classe. Elle est aussi dépossédée de la possibilité de s'épanouir dans tous les domaines et notamment de son droit à participer à la vie politique de son pays. Garantir que les filles et les garçons aient des chances égales de s'instruire est l'une des étapes les plus importantes de la lutte contre la discrimination sexiste. Les mesures clés consistent, entre autres, à supprimer les frais de scolarité, à encourager les parents et les communautés à investir en faveur de l'éducation des filles, et à créer des écoles adaptées aux besoins qui soient sûres et sans discrimination (Unicef, 2007).

L'une des stratégies les plus importantes pour garantir la parité et s'assurer que les garçons et les filles arriveront sur le marché du travail, à l'âge adulte, sur un pied d'égalité, consiste à leur assurer le même accès à l'éducation. Plusieurs stratégies se sont avérées efficaces pour améliorer la scolarisation des filles au niveau du primaire et du secondaire, notamment l'élimination des frais de scolarité. Cependant, cette dernière mesure ne garantira pas à elle seule la parité dans le secteur de l'éducation. Les gouvernements, les parents et les donateurs internationaux doivent travailler main dans la main pour s'assurer que les écoles ouvrent largement leurs portes aux filles en adoptant une série de mesures :

- Encourager les autorités scolaires et les enseignants à adopter des horaires souples.
- Permettre aux adolescents mariés et aux parents non mariés de suivre les cours.
- Faire en sorte que les établissements scolaires ne tolèrent pas la violence sexiste (discrimination entre la femme et l'homme).
- S'assurer que les écoles sont équipées de latrines séparées pour filles et garçons.
- Construire les écoles à proximité du lieu d'habitation des filles.
- Encourager les parents et les notables de la communauté à participer activement à la gestion de l'école.
- Eliminer les écarts de salaires déterminés uniquement par le sexe.
- Offrir des garderies ou crèches qui soient d'un prix abordable et de qualité. (Unicef, 2007).

Dans des pays développés comme la Belgique, le Danemark, la France ou l'Italie, 80% d'enfants âgés de trois ans vont à la maternelle ou dans un centre pédagogique. A la Trinité-et-Tabago³, 60% d'enfants âgés de quatre ans fréquentent des écoles maternelles gérées à la demande du gouvernement (Unicef, 1999).

En Afrique subsaharienne, il y a eu environ 52 millions d'inscriptions supplémentaires d'enfants à l'école primaire entre 1999 et 2008 et au cours de la même période, le nombre d'inscriptions des filles à l'école primaire est passé de 54% à 74%. Malgré ces progrès, 29 millions d'enfants dont 54% des filles ne sont toujours pas scolarisés dans la région (Unesco, 2011).

Seulement 7 enfants sur 10 qui commencent l'école primaire en Afrique subsaharienne y restent jusqu'à la dernière année du cycle. Les filles sont les plus susceptibles d'abandonner, avec des taux d'abandon qui atteignent 59% en Ethiopie et 57% au Libéria (Unesco, 2011). Le nombre d'enfants non scolarisés a été réduit de la moitié en Asie du Sud et de l'Ouest. En Afrique Subsaharienne, les taux de scolarisation ont augmenté d'un tiers malgré un fort accroissement de la population en âge de fréquenter l'école primaire. La parité entre les sexes dans la scolarisation primaire a connu une augmentation significative dans les régions qui avaient commencé la décennie avec les écarts les plus importants entre les sexes. Malgré ces évolutions positives, l'écart est encore très important entre les objectifs de l'éducation pour tous fixés en 2000 et les avancées limitées qui ont été réalisées (Unesco, 2011).

³ Etat formé de deux îles au large du Venezuela

Des millions d'enfants en Afrique, en particulier les filles sont toujours privées de leur droit à l'éducation et n'ont pas la possibilité d'accéder aux connaissances et capacités nécessaires qui leur permettraient d'être autonomes et de jouer un rôle plus égalitaire dans la société. Cette violation des droits fondamentaux est injuste et doit être changée (Plan, 2012).

Ce sujet est, et restera d'actualité parce que chaque année scolaire, plusieurs enfants restent encore en dehors de l'école. C'est une autre génération de filles victimes de l'ignorance, de la maltraitance, de l'exclusion et de l'exploitation qui arrive après la date butoir de 2015 fixée par les objectifs de développement pour le Millénaire qui est dépassée sans que ces derniers aient pu être atteints en R.D.C.

Il y a lieu de rappeler que les Objectifs du Millénaire pour le développement ont été décrits par le Secrétaire Général de l'organisation des Nations-Unies, M.BanKi-Moon, comme « notre vision commune pour construire un monde meilleur au XXI siècle ». En 2000, la totalité de 189 Etats Membres des Nations-Unies s'est engagée à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement et a approuvé la Déclaration du Millénaire. Depuis, l'ONU s'est élargie à 192 Etats qui se sont tous rangés derrière les mêmes objectifs (Unicef, 2009).

IV. Discussion des résultats

L'article 43 de la constitution de la R.D.C du 18 février 2006 et amendée le 20/01/2011 est clair : « toute personne a droit à l'éducation scolaire. Il y est pourvu par l'enseignement national qui comprend les établissements publics et privés agréés. Les parents ont le droit de choisir le mode d'éducation à donner à leurs enfants.»

L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics. Les parents devaient saisir cette occasion pour envoyer en masse leurs enfants à l'école, malheureusement cette situation reste théorique. Tous les parents n'ont pas les moyens financiers pour envoyer leurs enfants à l'école. Dans notre étude, le tableau n°1 a présenté les filles et les garçons âgés de 6 à 7 ans dans la Sous-Division Provinciale de l'EPSP de Bulungu 4 au secteur Dwe. On constate qu'il y a 6075 enfants à scolariser, soit 3057 filles et 3018 garçons.

Le tableau n° 2 a présenté les filles et les garçons âgés de 6 à 7 ans inscrits à l'école primaire dans la Sous-Division Provinciale de l'EPSP de Bulungu 4 au secteur Dwe. Il nous indique que 1507 filles sont inscrites à l'école, soit 33,5% et 2985 garçons sont inscrits à l'école, soit 66,5% sur un total de 4492 élèves inscrits, soit 73,94%. Il faut noter qu'il y a plus de garçons à l'école que des filles qui sont en dehors de l'école. Le déséquilibre entre filles-garçons dans l'accès à l'école n'a pas disparu.

Il est des Etats qui se soucient peu de la bonne éducation et formation de leurs peuples. Le budget alloué à l'enseignement, à tous les niveaux, est bien médiocre, alors que les domaines sensibles pour

la protection du pouvoir et non du pays, se révèlent toujours insolemment budgétivores. L'indice de développement humain (IDH) de la plupart des pays africains est inférieur à 0,5 et 0,4 pour les pays du sahel, alors que la moyenne mondiale est de 0,7 voire 0,9 pour les pays industrialisés.

Un rapport mondial de l'Unesco sur le suivi de l'éducation de 2017 à 2018, en Afrique subsaharienne, affirme qu'une partie d'élèves « ne peuvent pas lire après plusieurs années d'école », surtout dans les pays du sahel, comme au Niger et au Tchad.

Beaucoup d'enfants commencent l'école (primaire et secondaire) mais ne sont pas sûrs de les terminer. Et quand ils y parviennent, c'est avec beaucoup de lacunes accumulées qui ne leur permettent pas de continuer leurs études supérieures. Parfois les enfants ne sont pas capables de relever le défi tant qu'ils sont mal formés et moins généreusement rémunérés. Pourtant, un enseignement de qualité est un facteur indispensable pour assurer la croissance économique et le développement de tout pays, et, au final faire reculer la pauvreté (Kobo&Neno, 2019).

V. Conclusion

Nous voici arrivé à la fin de notre étude sur l'évaluation de la campagne d'inscription des enfants en âge d'aller à l'école dans la Sous-Division Provinciale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel de Bulungu 4 au secteur Dwe, territoire de Bulungu dans la province du Kwilu. Notre préoccupation principale était de savoir si la Sous-Division Provinciale de l'EPSP de Bulungu 4 va inscrire et maintenir à l'école tous les enfants en âge scolaire qu'elle regorge pour l'année scolaire 2018-2019.

Nous avions formulé l'hypothèse selon laquelle la Sous-Division Provinciale de l'EPSP de Bulungu 4 inscrirait tous les enfants en âge d'aller à l'école qu'elle rassemble pour l'année scolaire 2018-2019. Pour nous permettre d'atteindre les objectifs fixés ci-dessus et vérifier notre hypothèse, nous avons recouru à la méthode d'enquête par la technique documentaire. Nous avons également utilisé l'analyse de contenu pour le dépouillement des données.

Après dépouillement, les informations recueillies nous ont révélé que la Sous-Division Provinciale de l'EPSP de Bulungu 4 du secteur de Dwe a inscrit 4492/6075 élèves à l'école, soit 73,9% en gros, dont 1507 filles (soit 33,5%) et 2985 garçons (soit 66,5%). En 2018-2019, il n'y a que 1583, soit 26,1% d'enfants en dehors de l'école.

Ce résultat obtenu nous permet d'infirmer notre hypothèse selon laquelle la Sous-Division Provinciale de l'EPSP de Bulungu 4 inscrirait tous les enfants en âge d'aller à l'école qu'elle regorge pour l'année scolaire 2018-2019.C'est-à-dire, la Sous-Division Provinciale de l'EPSP de Bulungu 4

n'a pas inscrit tous les élèves en âge d'aller à l'école qu'elle rassemble. Néanmoins, elle a réussi à inscrire le maximum d'enfants, soit 73,9%, elle a encore 26,1% d'enfants en dehors de l'école.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir abordé tous les aspects de ce sujet qui reste une problématique ouverte. Nous pensons donc utile que des recherches futures viennent faire le complément nécessaire en abordant l'un ou l'autre aspect qui n'a pas été traité dans la présente étude ou d'approfondir ceux qui y sont analysés.

VI. Bibliographie

- [1]. Cellule Technique pour les Statistiques de l'Education (2008). *Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel*, année scolaire 2007-2008.
- [2]. Cellule Technique pour les Statistiques de l'Education (2014), *les statistiques scolaires et académiques de poche 2013-2014*.
- [3]. Fonds des Nations Unies pour la Population (2016). *Etat de la population mondiale 2016*. New-York : UNFPA.
- [4]. Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), 2016.
- [5]. Kapuku Mudipanu, G. (2007). *Méthodologie scientifique ; introduction à la théorie et aux méthodes de la recherche qualitative*, cours inédit, DEA/DES, FPSE, Unikin.
- [6]. Kobo, J.C. & Neno, P. (2019). « l'Afrique centrale, en mal de développement », in *Afriquespoir*, n°86.
- [7]. La République Démocratique du Congo (2015). *Paris* : Jaguar.
- [8]. Ministère de l'EPSP (2011). *Arrêté ministériel n°MINEPSP/0610/2011* du 04/07/2011.
- [9]. Plan(2012). *Rapport de la campagne « parce que je suis une fille »* lancée le 11 octobre 2012.
- [10]. République Démocratique du Congo (2006). *Constitution de la République démocratique du Congo*, amendée, le 20 janvier 2011.
- [11]. République Démocratique du Congo, Fonds Humanitaire, Resumé du Rapport annuel 2016.
- [12]. République Démocratique du Congo, la constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, amendée, le 20 janvier 2011.
- [13]. République Démocratique du Congo, Rapport national sur le développement humain 2014.

**MANGALA ONTU BAR'EKWENG
NKONG'ESSEM Bernard**

NKWAYAYA MAKOYO Pacôme

Assistants à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education. Université de Kinshasa.
République Démocratique du Congo